

est un conservateur. Il a semblé croire que nous avions en conséquence gaspillé l'argent du peuple en demandant à ces deux messieurs de faire une enquête sur la construction du Transcontinental.

L'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) sera toujours l'un des derniers membres de cette Chambre à se déclarer satisfait à l'endroit de n'importe quelle commission que l'on pourrait créer. Il s'est à peine passé une session, depuis son entrée au Parlement, qu'il n'ait employé une bonne partie de son temps à dénoncer et à vilipender les commissions, à inonder de ses attaques virulentes et corrosives les gens qui les composent. Il doit se rappeler de la commission du Central Railway; il n'a pas été satisfait de son résultat; il doit se rappeler de la commission qui fut présidée par l'honorable juge Landry; ce distingué représentant de la race acadienne lui-même ne trouva pas grâce devant lui, comme commissaire. Les honorables députés de l'opposition n'ont jamais réussi à choisir une commission d'enquête qui ait pu les contenter, de sorte qu'il est hors de question pour le parti qui détient actuellement le pouvoir d'arriver à les contenter, quelles que soient les nominations qu'il fasse.

Relativement aux commissions qui ont conduit l'enquête sur le Transcontinental, l'honorable député a exprimé l'opinion que la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche indique clairement qu'ils étaient prévenus, qu'ils n'ont jamais eu l'intention de traiter les témoins cités à comparaître devant eux avec justice et qu'ils étaient bien décidés de faire un rapport partial, coûte que coûte. L'un de leurs premiers actes, dit-il, et il a produit le dossier pour établir sa prétention, ce fut de promettre à M. Parent qu'on lui permettrait de relire son témoignage après qu'il aurait été écrit au dactylographe et avant qu'il fût envoyé à l'imprimerie. L'honorable député a lu une lettre du secrétaire de la commission, faisant cette promesse à M. Parent. L'ex-président de la commission du Transcontinental désirait repasser son témoignage avec les commissaires, et dans la lettre en question le secrétaire s'engage à l'avertir dès que M. Gutelius serait de retour à Ottawa, afin qu'il pût obtenir satisfaction.

M. GRAHAM: Il s'agit du retour de M. Lynch-Staunton.

M. MEIGHEN: Je vous suis très obligé. Il y a toute apparence, du moins autant que l'on peut s'en rendre compte par la cor-

[M. Meighen.]

respondance, que le secrétaire oublia sa promesse. L'honorable député de Renfrew-sud à établi qu'il a été en communication avec M. Parent à ce sujet, et que M. Parent s'est plaint de la façon injuste dont il a été traité, mais il n'a jamais établi devant le Parlement que l'on ait commis la plus légère erreur en transcrivant les témoignages qui sont compris dans ce rapport. La conclusion s'impose donc que les dépositions ont été fidèlement rapportées et fidèlement transcrites. Et s'il en est ainsi, où est donc l'injustice dont on se plaint?

Une autre grave injustice qui aurait été commise par les commissaires au dire de l'honorable député, c'est de ne pas avoir cité M. Charles Young à comparaître devant eux, à propos de la question du terminus à Winnipeg. Indépendamment des renseignements que contient le rapport, je connais quelque peu le sujet, et je ne puis réellement comprendre ce qu'a voulu dire l'honorable député de Renfrew-sud, lorsqu'il fait un reproche aux commissaires d'avoir négligé d'entendre le témoignage de ce monsieur. Au sujet du terminus de Winnipeg l'honorable député de Renfrew a dit, on s'en rappelle, que l'on avait eu primitivement l'intention de faire pénétrer la ligne du Transcontinental dans la ville de Winnipeg, en la raccordant avec le Nord-Canadien, à la jonction de Dundee, et de se rendre, parallèlement à ce dernier, jusqu'à la gare commune de Winnipeg, de ce côté-ci de la rivière Rouge, mais après qu'il eût fait son enquête personnelle, on décida de suivre un autre tracé situé plus au nord, et en conséquence le parcours actuel de la ligne fut déterminé. Le premier tracé projeté, il est vrai, suivait les pentes du terrain, passant à côté du Nord-Canadien et immédiatement au nord, ou bien empruntait la voie du Nord-Canadien sur un pied de communauté de trafic.

M. GRAHAM: Se fiant à ses souvenirs, le solliciteur général a oublié de mentionner tout ce que j'ai déclaré à cet égard. Ce ne fut pas seulement à la suite de mon enquête personnelle que la route actuelle fut choisie. Il se le rappelle, j'ai dit que le ministre des Chemins de fer avait le droit de choisir le tracé de la ligne. J'ai entendu formuler dans mon bureau les arguments de toutes les compagnies et de tous les intéressés. Je ne voudrais pas que le public pensât que ce fut uniquement à la suite de mon enquête personnelle que la route fut choisie.

M. MEIGHEN: Je n'ai pas voulu donner à entendre à la Chambre que ce fut